

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,

au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 4 février 1848.

On ne peut se défendre d'une émotion profonde en voyant les luttes sanglantes de la péninsule italique; les efforts courageux de ces peuples qui, sans lien entre eux; sans organisation intérieure, versent leur sang pour conquérir la liberté, qui, vaincus, paient leur défaite chèrement, et, victorieux, se laissent tromper avec une étrange facilité. Ces mêmes hommes qui, malheureux dans le combat, auraient porté leur tête sur l'échafaud, ou trainé leur vie dans les prisons, ou mangé le pain amer de l'exil, sont toujours prêts à se laisser prendre par les promesses de leurs tyrans, à accepter comme des concessions de la magnanimité royale ce qu'ils ont le droit d'imposer. Ils se laissent persuader qu'ils reçoivent lorsqu'en réalité ils donnent. Tel est le spectacle qu'offrent aujourd'hui les Napolitains.

Les habitants des Calabres s'étaient levés, entraînés par l'exemple des Siciliens, fatigués des éternels mensonges d'un souverain sans foi, froidement cruel, ordonnant tranquillement les exécutions qui depuis quelques mois ont ensanglanté le royaume de Naples, décidés à en finir avec cette espèce de bourreau couronné regardant du haut de son balcon ferrer les détenus politiques envoyés aux galères. Ils avaient marché sur Naples, et, à la nouvelle de leur approche, les Napolitains, jusque-là si calmes au milieu des déceptions, des tromperies dont ils étaient les dupes, ont enfin senti leur cœur battre dans leur poitrine, et ils ont fait retentir les airs des cris de Vive l'Italie! vive la constitution!

Le roi tremblait dans son palais; des régiments étaient rangés devant sa demeure; des piquets parcouraient les rues; la garde civique prit les armes. On hésitait des deux côtés: le peuple attendait des concessions; le roi, sans doute, cherchait les moyens d'échapper au péril qui le menaçait, quelque subterfuge pour tromper encore une fois ses trop confiants sujets. Cependant l'agitation grandissait; le mouvement fut fixé au lendemain 28. Durant la nuit, le roi réfléchit; il eut peur que le triomphe des Siciliens n'entraînant les Napolitains; il céda sur un premier point, renvoya son cabinet et prit de nouveaux ministres dans le parti libéral.

M. Serra-Capriola a été nommé ministre des affaires étrangères et président du conseil; M. Torella, ministre de l'instruction publique; M. Tendice, ministre des finances; M. Bonnami, garde des sceaux et ministre du culte; M. Cianciulli, ministre de l'intérieur et de la police; M. Scavazzo, ministre de l'agriculture et du commerce; M. Cassaro, président de la consulte d'état.

En même temps qu'il changeait de ministère, Ferdinand faisait embarquer sur un bâtiment à vapeur l'infâme del Carretto, ce directeur de la police, digne conseiller de son roi, instrument de ses vengeances, de ses haines, qui jusqu'au dernier moment a soufflé l'esprit de résistance. Ils ont dû être bien touchants les adieux entre le roi et le ministre qui fuyait pour échapper à la punition des cruautés qu'il a commises; ces deux hommes si bien faits l'un pour l'autre se sont promis sans doute de se retrouver quand les jours seront meilleurs, c'est-à-dire quand, appuyés sur les baïonnettes étrangères, ils pourront punir ceux devant lesquels ils sont aujourd'hui forcés de céder.

Tout cela ne suffisait pas à désarmer le peuple, l'insurrection était imminente, et, dans l'état des esprits, il n'était pas possible de s'abuser sur le résultat; Ferdinand consentit à donner une constitution, et le 29 au matin il faisait afficher une proclamation qui annonçait dans un délai de dix jours une loi organique sur les bases suivantes: gouvernement représentatif avec deux chambres, l'une de pairs, nommée par le pouvoir,

l'autre de députés, élue par des électeurs, en vertu d'un cens qui sera fixé plus tard; reconnaissance du catholicisme comme religion de l'Etat et exclusion des autres cultes; inviolabilité et irresponsabilité du roi; responsabilité des ministres; organisation de la garde nationale dans tout le royaume; liberté de la presse, sauf une loi répressive de tout ce qui pourra offenser la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les souverains étrangers et leurs familles, comme aussi tout ce qui concerne l'honneur des particuliers.

Cette promesse de Ferdinand a calmé les esprits; les cris d'insurrection se sont changés en transports de joie, et les Napolitains se sont livrés au plaisir, persuadés qu'ils venaient de remporter une grande victoire. Il faut avouer que la tyrannie a beau jeu dans un pays où le pouvoir n'a qu'à faire de pareilles protestations pour arrêter les mouvements populaires, pour prévenir les révolutions et conserver un trône tout souillé de sang.

Mais il y a quelques jours à peine que ce Ferdinand, dans les promesses duquel le peuple a la sottise de croire, repoussait les prières de son oncle, de toute sa famille, refusait avec hauteur cette constitution de l'espoir de laquelle il berce aujourd'hui ses crédules sujets! Il y a quelques jours à peine qu'il envoyait bombarder Palerme, comme il a fait naguère bombarder Reggio; qu'il donnait les ordres les plus sanglants. Comment toutes ces familles qui pleurent leurs enfants massacrés ont-elles pu oublier si vite? Les cadavres de tous ces jeunes gens fusillés il y a quelques semaines sont à peine refroidis, et l'on ajoute foi aux paroles de ce bourreau! On se refusera à écouter la voix de la justice, de la raison, de l'humanité, on se baignera dans le sang, et quand tout un peuple se soulèvera d'indignation, sera près de chasser les tyrans qui l'oppriment, il suffira à ceux-ci de parler de constitution, et la résistance tombera devant la majesté d'une parole qui jusqu'à ce moment n'a prononcé que des arrêts de mort ou d'exil! C'est vouloir être dupé encore une fois que de croire si facilement aux promesses des hommes auxquels le parjure coûte si peu.

Le roi de Naples demande dix jours pour faire préparer une constitution; d'ici là, que va-t-il se passer? Espère-t-on que ce Bourbon se convertisse à la liberté dont il a été constamment le plus ardent ennemi? L'hyène deviendra-t-elle agneau? A quelles luttes ne faut-il pas s'attendre avec un homme de cette trempe? Croit-on que le roi de Naples n'a pas déjà demandé la protection de l'Autriche en voyant la résistance et le triomphe des Siciliens? Ces dix jours de délai qu'on lui accorde si généreusement ne donneront-ils pas aux oppresseurs de l'Italie le temps de jeter par l'Adriatique un corps d'armée dans les Abruzzes? Alors, que deviendra la constitution? que deviendra la liberté qu'on a cru conquérir? Elle expirera encore une fois sur les échafauds.

A M. le rédacteur du Censeur.

DE L'ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL-GÉNÉRAL DU 2^{ME} CANTON DE LYON.

Le *Courrier de Lyon*, comme on devait s'y attendre, attaque la candidature de M. Laforest, et fait à l'opposition le singulier reproche de vouloir faire une question politique d'une élection au conseil-général. Les réformistes sont-ils donc les seuls à avoir cette préoccupation? Le *Courrier* a pourtant le soin de nous dire, à propos de cette nomination, qu'il y a trois candidats conservateurs égaux ou presque égaux.

Nous recommandons aux électeurs de l'opposition qui se seraient laissés surprendre par l'insignifiance à laquelle les candidats-bornes et leurs meneurs prétendent réduire cette élection, la désignation politique de conservateurs qu'acceptent

sans réserve les trois candidats du *Courrier*. Il est évident pour tout le monde que, si l'un de ces messieurs était soupçonné d'être tant soit peu conservateur progressif ou opposant conservateur, le *Courrier* ne pourrait se dispenser de le combattre sans manquer à tous ses précédents. La discrétion de ce journal pourrait bien déranger les calculs à l'abri desquels certains candidats ont quêté des voix dans tous les partis.

Oui, la question est essentiellement politique; c'est bien ainsi que nous l'entendons et que vous l'avez toujours entendu vous-mêmes, car, à moins d'affirmer que la probité, l'honneur, le savoir, les talents administratifs sont le patrimoine exclusif du juste-milieu, vous ne pouvez combattre nos candidats aux élections départementales et municipales qu'au point de vue politique.

Pourquoi trouver mauvais que nous fassions ce que vous avez toujours pratiqué? Pourquoi cette hypocrisie de langage de vos candidats, qui veulent, en amoindissant la question, dissimuler le vrai sens de l'élection? Ainsi, MM. Gensoul, Janson, de Vauxonne soutiendraient au conseil-général les idées d'immobilité systématique qui y ont toujours prévalu. Avis aux électeurs auxquels on a fait à huis-clos des promesses d'un autre genre.

Toujours fidèle à son système de dénigrement, le *Courrier de Lyon* affecte de rappeler les banquets de Chalon, de Dijon et de Lyon. Il est aussi absurde qu'injuste de reprocher aux réformistes de Lyon les excentricités qui ont eu lieu dans d'autres localités. Quant au banquet de Lyon, ces attaques tardives sont de mauvais goût aujourd'hui, puisque le *Courrier de Lyon* n'a pas trouvé dans le compte-rendu qui en a été fait une seule phrase à traduire au tribunal de l'opinion, puisque, de l'aveu des conservateurs eux-mêmes, cette réunion politique de 1700 personnes a été aussi remarquable par l'ordre et la sagesse qui y ont présidé que par une modération de langage qui n'excluait pas l'énergie des convictions.

Le *Courrier de Lyon* combat encore la candidature de M. Laforest par une pauvre raison: c'est qu'il faudrait, en admettant son aptitude à réaliser toutes les réformes objets de ses vœux, qu'il fût le conseil à lui tout seul. A ce compte, il n'y aurait point de commencement à tout travail de réaction, et le conseil, tel qu'il est, serait le dernier mot de la science administrative et politique. Ouvrons d'abord la brèche; les principes et leur application y entreront avec les hommes.

Le journal ministériel affirme que M. Laforest n'assiste presque jamais aux séances du conseil municipal, où, selon lui, sa parole et sa présence sont ignorées. Cette assertion est une calomnie. Nous défions le *Courrier* de nous citer un seul membre qui, depuis les élections dernières, ait été plus exact à remplir ses devoirs au conseil municipal.

L'administration aurait sans doute désiré qu'il eût été moins pressé lorsqu'il s'est agi de voter les misérables taxes d'octroi, qui étaient urgentes, disait-on, et qu'on n'ose pas appliquer, malgré leur acceptation, tellement elles sont populaires.

Cette discussion nous conduit naturellement à remettre sous les yeux des électeurs les noms des honorables qui, dans la séance du conseil municipal du 13 juillet 1847, ont voté avec empressement de nouvelles charges pour la ville, et se sont serrés autour du drapeau conservateur, comme l'a dit alors un défenseur de la mairie. En ce moment, nous ne sommes plus sur le terrain politique; c'était bien des intérêts matériels les plus importants de la cité qu'il s'agissait. Nous comptons sur l'appui du *Courrier* pour combattre les votants des taxes, car, à leur occasion, il a échangé avec le premier adjoint des lettres qui allaient, de la part de ce dernier, jusqu'à l'injure et la menace.

Ont voté pour les taxes d'octroi :

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 FÉVRIER 1848.

LES MÉPRISES.

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite.— Voir le Censeur des 23, 24, 28, 29 janvier et 4^{er} février.)

Le chasseur du baron, qui entra avec le concierge, interrompit ce monologue. Il s'était passé cette nuit-là des choses surprenantes. Voici le récit qu'il fit :

Au coup de minuit, une belle chaise de poste s'était arrêtée devant la porte de l'hôtel. Une dame voilée de haute taille en était descendue et avait demandé en mauvais allemand s'il n'était pas arrivé dans le jour un étranger. Le concierge, ne connaissant pas le baron, avait répondu qu'en effet il était venu un beau jeune homme qui, à en juger par son costume, devait être un Arménien ou quelque Grec de condition. Cette réponse avait paru satisfaire très fort la dame; elle s'était écriée plusieurs fois avec transport: *Eccolo! eccolo!* ce qui voulait dire, autant qu'il savait d'italien: « C'est lui! c'est lui! » Elle l'avait prié avec instance de la conduire sur-le-champ dans la chambre de l'étranger. C'était, disait-elle, son époux, et elle le cherchait depuis un an.

Tout cela avait paru louche au concierge, qui jugea prudent d'éveiller le chasseur. Celui-ci ayant affirmé que le baron était garçon, le concierge ne vit pas autant d'inconvénients à introduire auprès de lui une jeune dame. Il la laissa donc entrer.

La dame, ajouta-t-il, était suivie par quelque chose qu'il n'avait pas bien pu voir; mais, comme cela avait des jambes et marchait droit, il l'avait pris pour un petit homme. L'étrangère s'était approchée du baron endormi sur

le sofa, s'était penchée sur lui, l'avait regardé attentivement, puis avait fait un pas en arrière avec un geste d'épouvante, en prononçant d'un ton amer quelques paroles incompréhensibles, et en les accompagnant d'un rire ironique. Enfin, rejetant son voile en arrière, et regardant le concierge avec des yeux brillants de colère, elle avait ajouté quelque chose que le respect qu'il devait au baron ne lui permettait pas de répéter.

— Parle! parle! dit ce dernier; je veux, je dois tout savoir.

— Puisque vous le voulez, Monsieur le baron, continua le concierge, je vous dirai donc que la dame étrangère m'a apostrophé en ces termes: « Oiseau de malheur, celui vers qui tu me mènes n'est point mon époux, mais bien le pied de lièvre noir du Jardin-des-Plantes. »

Nous essayâmes d'éveiller le signor Luigi, qui ronflait de toutes ses forces; mais ce fut impossible. La dame allait se retirer, quand elle aperçut sur la table un petit portefeuille bleu. S'en emparant, le mettre dans la main du baron, s'agenouiller aux pieds du sofa, fut pour elle l'affaire d'un instant. Mais, chose étrange! le baron, toujours endormi, se mit à sourire, et présenta le portefeuille à la dame, qui le saisit et le cacha avec précipitation dans son sein. Prenant dans ses bras le quelque chose qui la suivait, l'étrangère descendit les escaliers avec une vivacité incroyable, et se jeta dans sa voiture, qui disparut bientôt. Cette dame m'a cruellement insulté, ajouta le concierge; moi qui depuis trente ans porte avec honneur l'épée et la bandoulière, insignes de ma charge, elle m'a appelé oiseau de malheur! Et cependant j'en supporterais le double pour avoir le bonheur de revoir encore une fois une si belle personne. Non, de mes jours je n'ai rien contemplé d'aussi parfait.

Ce récit déclara le cœur du baron. Evidemment cette inconnue était la Grecque, propriétaire du portefeuille bleu, et le petit être informe, le Magus dont il était question dans le fragment écrit sur un des feuillets. Pour le baron, se dire qu'il avait dormi dans le moment le plus important de sa vie, c'était cruel. Le pied de lièvre noir du Jardin-des-Plantes lui pesait sur le cœur. Si c'était bien à lui, comme tout le faisait croire, que cette épithète s'adressait, que devenaient ses espérances? Tout, jusqu'à la manière dont le précieux portefeuille venait de lui être ravi, était un sujet de dés-

espoir.

Il se vengea en grondant son chasseur.

— Malheureux! lui dit-il, c'était elle, et tu ne m'as pas éveillé! elle, mon idole, ma vie, pour qui je voulais tenter un voyage lointain en Grèce!

Le chasseur répondit, avec une mine piteuse, que, si la dame était bien celle que son maître cherchait, il avait cru comprendre que celui-ci n'était pas précisément la personne que désirait la dame... et qu'alors il n'avait pas jugé nécessaire de le réveiller.

Quel supplice ce fut pour le baron de rencontrer, à toute heure du jour, des gens qui, dissimulant mal un sourire, lui demandaient comment il avait fait pour être déjà de retour! Il ne pouvait donner le mot de l'énigme sans s'exposer à la risée générale; il prétextait une maladie, et, de vrai, la contrariété et le chagrin le rendirent bientôt sérieusement malade, à tel point que son médecin ne vit pour lui d'autre remède que des eaux minérales, dont l'activité est souvent terrible pour les natures les plus robustes. Le baron dut partir pour Freienwald.

LE CHARME DE LA MUSIQUE.

Le baron avait formé le projet d'aller voir, en quittant Freienwald, un vieil oncle qu'il avait à Mecklembourg; mais, dès qu'il se trouva mieux, l'envie lui prit de retourner à la Résidence. Vers les derniers jours de septembre, il était à Berlin. Maintenant qu'il avait fait une excursion, sinon jusqu'à Patras, au moins jusqu'à Freienwald, il se sentait le courage de s'exposer aux regards des mauvais plaisants. Il avait lu tous les ouvrages qui traitent de la Grèce, et était en état de dissenter savamment sur le voyage qu'il avait, on ne peut pas dire fait, mais du moins voulu faire. Il espérait bien regagner tous ses avantages, mettre un terme aux quolibets et se faire adorer encore de plus d'une femme.

Un soir, au moment où le soleil allait disparaître de l'horizon, le baron, se rendant au Jardin-des-Plantes, traversait la place de Paris; il s'arrêta court à la vue d'un couple qui marchait devant lui.

Un vieillard tout petit, tout contrefait, aux jambes torses, aux vêtements

MM. de Vauxonne. MM. P.-P. Martin. MM. L. Descours.
Victor Arnaud. Menoux. H. Seriziat.
Reyre. Malmazet. Dolbeau.
de Marnas. Riboud. Nepple.
Bodin. Donnet. Capelin.
Bouvard. Faure-Pécllet. Guimet.

Ont voté contre les taxes d'octroi :
MM. Bergier. MM. Darmès. MM. Lafortest.
Bouillier. Dervieux. Ricard.
Brossette. Dunod. Tourret.
Barrillon. Falconnet.

Parmi les conseillers qui ont repoussé les taxes, plusieurs ont assisté au banquet réformiste. On nous accordera que s'ils réclament l'économie dans les finances et s'élèvent contre le gaspillage des deniers publics, ils savent mettre au besoin leurs doctrines en pratique, et que s'ils ne veulent pas la conservation des abus dont vivent tant de satisfaits, ils sont au moins les vrais conservateurs de la bourse des contribuables.

Agrez, etc.

UN ÉLECTEUR.

M. le général Thiard, ne pouvant, par faiblesse d'organe, faire entendre du haut de la tribune son opinion sur la question suisse, vient de la publier et de la faire distribuer sous forme de brochure à ses collègues. En voici la conclusion :

En résumé, Messieurs, de tous les arguments que l'on a fait valoir en faveur du Sonderbund, arguments politiques, juridiques ou historiques, il n'en est pas un qui soutienne l'examen d'un esprit sincère, éclairé et ferme.

Dans toute cette affaire, depuis le commencement jusqu'à la fin, mais surtout depuis le mois d'octobre 1846, la conduite du ministère me paraît également coupable et dangereuse. Brouillé avec l'Angleterre par les mariages espagnols, il a voulu conquérir à tout prix l'alliance de l'Autriche. Pour arriver à ce but, il n'a pas craint de chercher à relever en Suisse l'influence de ces familles aristocratiques qui, en 1815, livrèrent à l'invasion l'une des portes par où elle put, sans résistance, pénétrer jusqu'au cœur de la France.

Vous refuserez, Messieurs, de vous associer à cette politique insensée, et vous la blâmez énergiquement. Vous ne permettez pas que la politique séculaire de notre pays soit à ce point méconnue, et que la France d'aujourd'hui commette cette faute immense que l'ancienne monarchie, la République et l'Empire ont évitée avec un soin si vigilant, en jetant la Suisse dans les bras de l'Angleterre ou de l'Autriche !

La révolution, après avoir été le salut de la France, est aujourd'hui sa seule force. Affaiblir l'autorité morale de la révolution, c'est affaiblir l'autorité morale de la France au milieu du monde.

Toutes les douleurs sont respectables; mais il y a quelque chose de plus sacré que les regrets, c'est l'honneur. Après plus d'un demi-siècle, les larmes les plus obstinées se séchent; les blessures faites à l'honneur de nos pères coulent éternellement. Consolez, s'ils pleurent encore, les fils de ceux que la tempête a brisés et qu'ils ont à peine connus; mais ne souffrez pas qu'on jette l'anathème aux fils de ceux qui, n'écouant que leur conscience, ont eu la résolution héroïque de sacrifier leur vie. leur avenir au salut de la patrie, et laissez à la postérité, dégagée de toutes passions, le soin de les juger.

Je voterai contre le paragraphe.

Affaires de Suisse.

Voici une lettre écrite au nonce du pape par l'ancien conseil d'état du Valais, qui montre assez la participation du couvent de Saint-Bernard à la guerre du Sonderbund. Nous le demandons à tout homme impartial, est-il possible de considérer maintenant comme n'ayant pris aucune part à la révolte contre la confédération des moines qui ne craignent pas d'engager tous les biens qui leur sont confiés pour exercer l'hospitalité afin d'alimenter la guerre civile?

« Sion, 24 novembre 1847.

« A Son Excellence le nonce apostolique, à Lucerne.

» Les sacrifices énormes que nous impose la défense de la sainte cause que nous soutenons épuisent nos ressources. La lutte se prolonge; la pénurie de nos finances rend notre position de jour en jour plus difficile.

» En cette pénible conjoncture, le V. clergé, plein de dévouement à sa patrie, veut bien réunir ses efforts aux nôtres pour faire face aux grands événements qui se préparent. La maison hospitalière du Saint-Bernard nous a fait l'offre généreuse de garantir, par une hypothèque sur ses immeubles, l'emprunt que l'état est forcé d'effectuer.

» La prédite maison sera à son tour relevée et garantie par des cautionnements suffisants.

» L'intérêt particulier que Votre Excellence porte au sort de la Suisse catholique nous autorise à espérer qu'elle voudra bien autoriser cette hypothèque. La rapidité avec laquelle se succèdent les événements ne nous permet pas de recourir au saint-siège. Nous nous trouvons dans un moment suprême; tout retard peut nous être funeste. Sans ce secours qui nous est offert, nous nous trouverions sous peu dans l'impossibilité de continuer la lutte.

LE CONSEIL D'ÉTAT DU VALAIS.

(Suivent les signatures.)

— Sir Stratford-Canning a quitté Berne; il n'est pas encore retourné à son poste d'ambassadeur à Constantinople, mais il s'est rendu à Paris.

DIÈTE FÉDÉRALE.

Séance du 31 janvier.

La diète est aujourd'hui présidée par M. Ochsenbein, président. Il y a à l'ordre du jour un projet d'arrêté de la commission des neuf touchant la solution définitive de l'affaire des jésuites. Le texte de cet arrêté conclut

surannés et grotesques, avec un gros bouquet sur la poitrine, un grand jone espagnol à la main, conduisait une dame voilée, d'une taille majestueuse, et dont le costume annonçait une étrangère. Une des choses qui frappèrent le plus le baron, ce fut la queue que portait le petit vieillard; elle sortait comme un serpent sous son chapeau et descendait jusqu'à terre. Deux petits polissons, de ceux qu'on trouve à toute heure dans le Jardin-des-Plantes s'occupant à faire partir des pétards dans les jambes des passants, cherchaient à marcher sur cette queue. Peine inutile! par des tours et des détours d'anguille, elle leur échappait constamment. Du reste, le petit homme ne semblait pas s'en apercevoir.

Le cœur du baron battait violemment, un pressentiment l'agitait... et il faillit se laisser choir au milieu de la poussière de la place de Paris, lorsque la dame, s'étant retournée, lui lança, à travers son voile qui laissait entrevoir deux yeux magnifiques, un regard semblable à l'éclair perçant la nue sombre.

Cependant le baron revint de son trouble, et comprit que la malice des enfants lui fournissait une occasion d'aborder le vieillard et sa compagne. Il chassa les polissons à grand bruit, se rapprocha du petit homme, et dit en le saluant poliment :

— Vous ne prenez pas garde, Monsieur, que ces méchants drôles allaient écraser sous leurs pieds une pièce importante de votre coiffure.

Le personnage se retourna, considéra quelque temps le baron sans répondre à sa politesse, puis partit d'un bruyant éclat de rire. Les petits polissons, qui avaient trouvé du renfort en passant devant la porte de Brandebourg, firent chorus, et le baron, tout confus, s'arrêta, ne sachant plus ce qu'il devait faire.

Pour se débarrasser de ces mauvais garnements, il leur jeta quelque monnaie, et suivit le couple bizarre, qui s'en allait tout le long de l'allée des Tilleuls. A sa grande joie, le vieillard et la dame entrèrent dans la boutique du confiseur Fuchs. Le baron en fit autant. Ils prirent place dans un cabinet particulier. Grâce aux glaces qui le décoraient, le baron, assis dans la pièce à côté, ne perdit pas de vue les étrangers.

Le petit vieillard baissait la tête d'un air maussade; la dame lui parlait avec

à l'expulsion à perpétuité de cet ordre du territoire de la confédération. M. le rapporteur, docteur Furrer, propose quelques légères modifications au projet d'arrêté. Lucerne et Schwytz l'adoptent. Uri et Unterwalden pensent que leurs déclarations faites au sein de la diète sont suffisantes. Zug vote l'arrêté. Soleure, M. Munzinger, se félicite de ce que les révérends pères ont enfin quitté la maison helvétique; mais il croit qu'il importe maintenant de bien fermer portes et fenêtres, afin qu'ils n'y puissent plus rentrer. Il désire à cet effet qu'Uri et Unterwalden se joignent aux autres états. Zurich s'exprime dans le même sens; il s'étonne que l'on recule devant un arrêté, quand on a fait des déclarations positives; il demande si on a l'intention de garder une porte ouverte. Uri et Unterwalden répondent qu'ils gardent à ce sujet le protocole ouvert, dans la persuasion de pouvoir bientôt le fermer d'une manière satisfaisante. Bâle-ville, Appenzell-Intérieur et Neuchâtel s'abstiennent; deux états protestants et un pauvre bourg catholique.

L'arrêté est adopté à la majorité de 17 1/2 états. Avant la clôture de la séance, Uri déclare que les instructions qu'il vient; de recevoir à l'instant lui permettent de voter cet arrêté.

On a récemment découvert à Fluelen une caisse renfermant quelques mille francs; ce sont les débris des fonds du conseil de la guerre du Sonderbund. Uri les réclame, parce que ce dépôt existait sur son territoire. Sur la proposition de Lucerne, quasi analogue à celle de la commission, la diète décide que ces fonds seront partagés entre les cantons qui ont fait partie de la ligue.

Il a été question à la fin de cette séance de divers crédits demandés par le conseil fédéral de la guerre pour l'amélioration de l'artillerie et pour l'acceptation, avec rémunération, du groupe en plâtre offert à la diète et dont nous avons parlé. Sur la proposition de Soleure, le vorort a été chargé de régler cette dernière affaire comme il l'entendra. (La Suisse.)

Paris, le 2 février 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Thiers a prononcé aujourd'hui, à l'occasion des affaires de Suisse, un discours qui a produit sur la chambre et qui produit sur l'opinion publique une très vive sensation. L'honorable orateur a montré qu'en Suisse la révolution et la contre-révolution, dans ce qu'elle a de plus bas et de plus hideux, étaient en présence, et que notre gouvernement, qui n'a pas pris parti en Espagne pour la cause de la révolution lorsqu'elle était menacée par don Carlos, qui ne prend pas parti en ce moment pour ces malheureuses populations italiennes bombardées et mitraillées sans miséricorde par les tyrans qui pèsent sur elle, qui, en un mot, toutes les fois qu'une nation, s'insurgeant contre le despotisme, a tendu les mains vers la France, a proclamé ce principe égoïste et si peu conforme aux sentiments généreux de notre pays : *Chacun pour soi, chacun chez soi*, M. Thiers a montré que ce gouvernement, qui s'était montré si avare de ses sympathies lorsqu'on les a invoquées au nom de l'humanité, s'était empressé de se porter au secours de la contre-révolution aussitôt que sa voix s'était fait entendre de Lucerne et de Fribourg. Il a montré que, ne croyant pas encore avoir assez fait pour le Sonderbund en lui envoyant des armes et en faisant des vœux pour qu'il triomphât dans la lutte qu'il allait engager contre la révolution, il avait appelé les puissances à se coaliser avec lui contre ce pays que la France a un si grand intérêt à traiter avec bienveillance. M. Thiers a considéré la violation de la neutralité suisse comme une sorte d'attentat contre la sécurité de la France, et il a démontré cet attentat comme un fait qui lui avait causé une vive indignation et contre lequel la réprobation du pays devait s'élever aussi forte et aussi énergique que possible.

L'orateur a, en outre, fait justice de toutes les calomnies dirigées contre les actes de la diète fédérale, qui a triomphé du Sonderbund, et qui a usé de sa victoire avec une si grande modération.

— Quelques journaux ont parlé du remplacement probable de M. le général Trézel comme ministre de la guerre par M. le maréchal Bugeaud. Nous ne croyons pas que cette nouvelle soit fondée. Nous ne comprendrions pas que M. Bugeaud pût vivre en bonne intelligence avec la plupart des membres du cabinet; il y a deux choses qu'il ne pourra jamais leur pardonner : la première, c'est de l'avoir forcé, par les entraves qu'on a apportées à son administration, de donner sa démission de gouverneur-général de l'Algérie, et la seconde, c'est d'avoir nommé M. le duc de Dalmatie maréchal-général, et d'avoir ainsi créé parmi les maréchaux une prééminence contre laquelle se révolte l'orgueil militaire du héros périgourdin.

Nous pensons donc que si jamais M. Bugeaud arrive au ministère de la guerre, ce sera avec d'autres collègues que MM. Guizot, Duchâtel et Dumon, pour lesquels il n'a jamais éprouvé de très vives sympathies.

— Il y a plusieurs jours déjà que M. le ministre de la justice a présenté à la chambre le projet de loi destiné à amortir les coups qui pourraient être portés à M. Guizot à l'occasion de l'affaire Petit. Tout autre projet de loi aurait été renvoyé immédiatement à l'examen des bureaux. Mais M. Sauzet, qui craint sans doute que cet examen ne soit pour M. le président du conseil le sujet de nouvelles tribulations, n'a pas jugé à propos, jusqu'à présent, de le mettre à l'ordre du jour des bureaux. Nous avons dit, lorsque ce projet a été apporté à la chambre, que sa présentation n'était pas une affaire sérieuse; que le ministère avait seulement voulu rendre inutile la proposition déposée sur la même question par M. Dupin, et décider ce député à la retirer; mais que la loi n'aboutirait pas. Nous persistons dans notre opinion. Pour qu'il en soit autrement, il faudra que l'opposition fasse bonne garde, et qu'après avoir forcé M. Sauzet à mettre la question à l'ordre du jour des bureaux, elle réveille de temps à autre la commission qui sera chargée de l'examiner. C'est une

vivacité, mais tout bas. Impossible de saisir un seul mot. On leur servit des glaces, des gâteaux et des liqueurs. La dame porta la main à la partie postérieure de la tête du vieillard, et, à la grande surprise du baron, détacha la queue, l'ouvrit comme si c'eût été un étui, et en retira une serviette, un couteau et une cuillère.

Elle attacha la serviette sous le cou du vieux, comme on fait aux enfants pour les empêcher de se salir. Celui-ci semblait avoir recouvré sa bonne humeur; il regardait la dame d'un air tendre, tout en mangeant avec voracité les glaces et les gâteaux. Enfin elle releva son voile. Chacun eût été ravi comme l'impressionnable baron d'une beauté aussi extraordinaire. Quelques uns auraient peut-être objecté que le feu de ce premier regard de Turandot une fois supporté, il manquait à la physionomie de l'étrangère, comme à toute sa personne, cette grâce qui, en dépit des règles, triomphe des plus rebelles; d'autres, qu'il y avait quelque chose de suspect dans ce front et ces yeux tenant de l'Isis égyptienne. Qu'importe? ce n'en était pas moins une merveilleuse apparition.

Le baron s'ingéniait pour trouver un moyen honnête de se mettre en rapport avec le couple. Essayons de toucher le cœur de cette divinité par le charme de la musique, se dit-il. Et aussitôt il s'assit devant le beau piano qui décorait, ainsi que chacun le sait, le salon du confiseur Fuchs. Se livrant à son inspiration, il se mit à improviser. C'était sublime; du moins il le pensait. Pendant un *pianissimo* mystérieux, il crut entendre un léger bruit dans le cabinet. Il y jeta un coup d'œil furtif. La dame s'était levée. La queue du vieux sautillait, bondissait sur la table où elle l'avait déposée. Le petit homme, pour la faire arrêter, la frappa de la main en criant :

— A bas, friponne! à bas!

Le baron, un peu effrayé de la nature étrange de cette friponne de queue, attaqua brusquement un *fortissimo*, qui se résolut en mélodies tendres et suaves. Il crut s'apercevoir alors que la dame, attirée par la puissance de ces sons mélodieux, venait, sur la pointe des pieds, se placer derrière sa chaise. Oh! alors toutes les cantilènes languissantes et voluptueuses des maîtres italiens en *mi, ani, elli ou ichi* que la mémoire du baron lui rappelait, défilèrent sous ses doigts. Il allait clore sa chaude improvisation par une

tâche à laquelle, pour notre compte, nous ne manquerons pas.

— On assure que M. le ministre des travaux publics doit présenter à la chambre, immédiatement après la discussion de l'adresse, les divers projets de loi de chemins de fer dont elle aura à s'occuper dans le cours de la session. Nous verrions avec plaisir qu'il en fut ainsi. Jusqu'à présent la présentation de ces divers projets de loi avait presque toujours été renvoyée aux derniers jours de la session, et de manière à mettre la chambre dans l'impossibilité de les discuter sérieusement. C'est un abus qui doit cesser, et si M. le ministre des travaux publics est disposé à y mettre un terme, il fera une chose conforme aux convenances parlementaires en même temps que favorable à l'intérêt public.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 1^{er} février.

M. THIERS succéda à M. Mahul.

Je me proposais, dit-il, je me propose encore de prendre la parole sur la question suisse. Plusieurs orateurs qui s'étaient fait inscrire ont fait rayer leurs noms. Je me sens très fatigué et très affaibli. M. le président du conseil m'a fait dire qu'il était dans le même état. (M. Guizot fait un signe de tête affirmatif. — On rit.) Si la chambre veut m'accorder la remise de la discussion à demain, je lui en aurai une très vive reconnaissance. (Oui! oui!)

La séance est levée à quatre heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 2 février 1848.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse. M. THIERS monte à la tribune à deux heures et demie, et commence ainsi :

Messieurs, j'aborde sans aucun préambule ce qu'on est convenu d'appeler la question suisse. Elle est très grave. Je montrerai beaucoup de modération, et il y aura de ma part quelque mérite, car il y a long-temps que la conduite du gouvernement ne me cause plus d'irritation. Cette question, c'est la révolution et la contre-révolution en présence, le gouvernement épousant la contre-révolution avec une hardiesse qui m'a confondu et méconnaissant tous les principes de la France. Je n'ai pas la prétention de vous convaincre, mais je répète que je tâcherai d'être modéré.

Il faut d'abord que nous connaissions les faits. La Suisse a traversé les mêmes luttes que nous : d'abord une réaction contre l'ancien régime, puis une dictature exercée par une main puissante, qui était pour nous celle de l'empereur, qui pour la Suisse était celle d'un homme qui s'appelait d'un nom plus doux, celui de médiateur. En 1815, gouvernement aristocratique jusqu'en 1830; en 1830, révolution et gouvernement modéré. Avant notre première révolution, les cantons étaient opprimés les uns par les autres, sous la domination des ballis.

M. Thiers rappelle que le premier consul crut devoir intervenir, et fit acte de médiation. Il fit cesser l'aristocratie dans certains cantons et intervint aussi d'autre part contre ce qu'il appelait en mauvaise part les révolutionnaires. Moi, dit-il, je prends ce mot en bonne part : chacun son goût.

Au jour de nos malheurs, après Leipzig, le parti aristocratique des petits cantons se réunit à Zurich, et, fidèle à ses goûts, à ses tendances, il appela l'étranger sur son sol et sur le sol français. En 1814, la contre-révolution donna autant de voix aux petits cantons qu'aux grands. Le contre-révolution se fit. L'esprit de la conférence de Vienne était alors un esprit de réaction contre la révolution et l'Empire. Et comme Napoléon avait fait de la dictature en Suisse, on dit à Vienne : Pas d'influence prépondérante en Suisse; la Suisse indépendante et neutre se gouvernant par elle-même. Aussi prit-on bien soin à Vienne de ne pas se mêler de pacte. Seulement les puissances arrangèrent le remaniement du sol de manière à dédommager les récalcitrants. Ainsi, on donna à Berne l'ancien évêché de Bâle, et ainsi de suite; on agrandit la Suisse de Vaud, de Genève et de Neuchâtel.

En 1850, on a fait de petites révolutions de juillet dans la plupart des cantons.

Il n'y a personne en Suisse qui ne reconnaisse que le pacte est insuffisant. Il n'y a personne en France qui puisse croire que la Suisse veuille devenir unitaire comme la France. (A gauche : C'est vrai!) En 1850, la France savait bien l'insuffisance du pacte. L'Autriche, sachant bien que la réforme du pacte se ferait dans un sens qui ne pouvait pas lui plaire, soutenait seule que le pacte ne devait se reviser qu'avec l'assentiment des puissances. La France, je l'ai dit, pensait autrement.

Il y avait alors le parti du juste-milieu, le parti de la révolution; c'est de son sein qu'est sorti Ramorino pour révolutionner le Piémont. Le parti de l'ancien régime a inventé alors la *liberté religieuse*.

M. DE QUATRE-BARRES : Je demande la parole. (On rit.)

M. THIERS rappelle que le parti de la liberté religieuse fit une révolution à Zurich pour renvoyer le professeur Strauss. En Argovie et à Soleure, on a essayé de renverser les gouvernements libéraux, et on s'est retranché dans le couvent de Muri, qui est devenu quartier-général. Le canton d'Argovie a répondu à cette tentative avortée en supprimant les couvents. Le parti catholique, qui se plaignait de ce qu'on voulait empêcher de garder les jésuites, a voulu obliger, au nom de la liberté religieuse, le canton d'Argovie à garder ses couvents.

Le Valais est divisé en Haut et Bas-Valais. Le Haut-Valais est allemand, et tellement fanatique, que nos paysans de Bretagne et de Vendée sont des philosophes en comparaison. (On rit.)

M. DE LAROCHE-JACQUELIN : Vous calomniez les Bretons.

M. THIERS : La comparaison que je fais est à leur avantage, et je reconnais les progrès qu'ils ont faits. Le Bas-Valais est français par ses idées, et ne peut pas être dominé par le Haut-Valais. Les couvents du Valais sont très riches. Dans le Valais, le clergé a l'état civil à l'exclusion des magistrats. S'il commet des crimes, on ne le poursuit pas. On a refusé le mariage à plusieurs membres de la Jeune-Suisse, qui n'ont pu se marier, le clergé ayant l'état civil. On a fait faire pour délits politiques imaginaires, à des membres de la Jeune-Suisse, amende honorable, un cierge à la main, dans

terminaison éclatante, lorsqu'il entendit comme un soupir. Voici le moment, se dit-il en lui-même; et il se leva brusquement. Quel désappointement! Il se trouva face à face avec le capitaine de cavalerie de B..., appuyé sur la chaise.

— Permettez-moi de vous faire observer, mon cher baron, dit le capitaine, que vous portez préjudice au sieur Fuchs; le vacarme effroyable que vous faites met en fuite tous les chaland. Une étrangère qui ne faisait que d'entrer, après avoir supporté un instant votre exécrable *lament* avec tous les signes de la plus vive impatience, a fini par s'en aller, elle et le personnage qui l'accompagnait, un petit homme à la tournure grotesque.

— Est-il possible! s'écria le baron atterré; elle s'est enfuie! elle m'échappe encore une fois!

Le capitaine de cavalerie, s'étant fait expliquer en quelques mots les choses, assura que c'était bien la personne que cherchait le baron. La dame avait une chaîne d'or qui retenait à son cou un petit porte-feuille bleu, ornement assez extraordinaire pour qu'il l'eût remarqué. De son côté, le sieur Fuchs, qui était resté tout le temps devant la porte de sa boutique, avait vu le petit homme faire signe à une voiture de place qui passait par là et y monter avec la dame. Le baron put encore apercevoir la voiture, qui s'éloignait rapidement et allait tourner les Tilleuls, comme se dirigeant du côté du château.

— Prenez mon cheval et courez après, dit le capitaine. Le baron s'élança sur la monture et lui enfonce les éperons dans le flanc. La bête, qui était pleine de feu, se cabra et partit comme un trait; elle passa la porte de Brandebourg et se dirigea droit vers Charlottenbourg, où le baron, qui heureusement n'avait pas perdu l'équilibre, arriva juste à temps pour le souper que M^{me} Pauli donnait ce soir-là à quelques-unes de ses connaissances. On avait vu venir le baron; ce ne fut qu'un cri d'admiration. Quelle hardiesse! On ne le croyait pas si bon écuyer; il fallait du courage pour monter le cheval du capitaine, un animal indomptable.

Le baron laissait dire, mais intérieurement il mandait l'existence.

Traduit par EDOUARD DÉGEORGE.

(La suite à un prochain numéro.)

l'église de Sion. En 1844, le gouvernement central a parlé de toucher aux immunités du clergé. Aussitôt les Haut-Valaisans sont descendus contre les Haut-Valaisans qui, n'ayant pas le gouvernement avec eux, ne purent que fuir. Il fallait les laisser fuir. Eh bien! non, les fuyards, arrivés au bord d'un torrent, ont trouvé devant eux des paysans armés par des moines du Mont-Bernard, et qui les ont fusillés à bout portant; puis ils ont muté leurs vêtements. Ces faits ont été consignés par écrit par les hommes les plus recommandables. Voilà l'ordre de choses qu'on défend, qu'on voudrait rétablir.

C'est à ce moment qu'on a jugé d'introduire les jésuites à Lucerne. Que devait faire le parti conservateur modéré en Suisse? Il s'est alors montré malhabile. Les révolutionnaires ne voulaient pas des jésuites. Ah! ils n'en veulent pas? Eh bien! dit Lucerne, nous allons les introduire sur notre sol. Et une loi fut faite dans ce but. Je ne suis pas pour les corps-francs, je suis pour la légalité, pour tous et contre tous; je blâme donc ceux qui allèrent à Lucerne pour faire du gouvernement parce qu'on n'y en faisait pas. Ils furent battus, et on pendit les uns à des arbres, on fusilla les autres. Le docteur Steiger, condamné à mort, ne dut son salut qu'à sa fuite, facilitée par les gendarmes. Les plus heureux en furent quittes pour payer une rançon qui s'éleva jusqu'à 1,300 fr., ce qui est beaucoup en Suisse.

M. Thiers établit que la diète qui s'est formée, et qui a fini par avoir une majorité contre les jésuites, était légale. Il rappelle qu'il ne peut se former, aux termes du pacte, aucune ligue entre les cantons contre la majorité. La diète était donc légale, dit-il, dans son opposition à la ligue; elle était morale aussi, après les événements du Valais, après ceux de Lucerne.

Je ne suis pas de ceux qui sont fâchés de voir la Suisse forte. Nous avons vu ce phénomène de la Suisse levant 80,000 hommes en huit jours, et nous ne l'avons pas regretté. On a conduit l'expédition avec habileté et avec talent. On abandonne aujourd'hui les vaincus, ce n'est pas généreux. Moi, je les défends, quoique je n'aie pas de raison pour le faire.

Les troupes du Sonderbund ont été vaincues parce qu'elles devaient l'être. M. de Maillardoz est un brave militaire; il a dit qu'on lui avait promis un miracle. Ce miracle c'était l'intervention. Les troupes de la diète se sont mises en marche le 4 novembre; le 14 elles avaient pris Fribourg; le 24, Lucerne; le 30, la guerre civile était finie, et jamais guerre civile n'a été faite avec moins de dommages pour l'humanité. (Oui! oui!) Il y a eu des amendes frappées. C'est l'usage en Suisse, je le déplore; mais c'était d'ailleurs une simple représaille. (Murmures au centre.) J'ai les rapports des commissaires fédéraux; ils prouvent la bonne conduite des troupes. (Nouveaux murmures.) Si quelqu'un connaît mieux que moi les faits que j'ai recueillis avec soin, je lui cède la parole, je répondrai après.

Messieurs, le sang coule à Palerme, et vous n'êtes pas émus. Prenons garde de laisser voir le fond des cœurs.

M. Thiers demande au gouvernement pourquoi il s'est mêlé des affaires suisses. On se bat à Palerme, et le gouvernement n'a pas assemblé les gouvernements pour qu'ils interviennent. On n'a pas voulu courir les aventures en Espagne contre don Carlos, qui mettait la révolution espagnole en péril. Et en Suisse la contre-révolution se lève, la plus hideuse possible, et le gouvernement français se lève à son tour, plein d'ardeur, pour la faire triompher! (Mouvement.)

Ce n'est pas par des inductions qu'on peut dire qu'on a le droit de tutelle sur un gouvernement voisin. Si l'on a seulement doute, il n'y a pas de tutelle possible. Or, les traités sont là, vous les connaissez. Le soin des puissances était de refaire l'état territorial de la Suisse, et de ne pas se mêler de son pacte. Les puissances disaient: Si vous acceptez ce remaniement, la Suisse sera neutre et indépendante à perpétuité. On recommandait aux Suisses le pacte comme une œuvre à perfectionner. Je vous demande si on peut garantir une œuvre dont on recommande la perfectionnement.

On dit: Les puissances ont déclaré neutre une puissance propre à la défensive, non une puissance propre à l'agression. Je répète que la Suisse ne songe qu'à reviser son pacte. Mais si la Suisse modifiait la constitution et le statu quo territorial de ses cantons, serait-ce un fait semblable à la prise de la Bavière et de la Saxe par la Prusse? Mais après tout, si la Suisse, qui ne veut pas devenir unitaire, le demandait, vous n'auriez pas le droit d'intervenir. Et, d'ailleurs, le premier soin du gouvernement devrait être d'écarter de tout gouvernement l'idée de se mêler des affaires suisses, car après l'idée vient la main.

Vous savez tous l'importance de la frontière suisse. Quand nous avons la guerre avec le continent, si nous sommes obligés d'étendre notre ligne de défense jusqu'à Mayence et Cologne, nous sommes attaqués avec avantage sur cette ligne. Quand nous pouvons réunir toutes nos forces entre Bâle et Mayence, nous sommes invincibles, nous sommes sauvés.

Notre intérêt encore, c'est que la Suisse soit forte. Si la neutralité est violée, les 100 mille hommes de la Suisse sont avec nous. Si la Suisse se fait un gouvernement vigoureux, c'est à notre profit. Et en repoussant des tentatives vers ce but, vous tournez le dos à votre fortune! (Mouvement.)

Si vous aviez été placés entre les hommes du juste-milieu en Suisse et ce que vous appelez les radicaux, et que vous eussiez choisis les premiers, je l'aurais compris. Mais vous voilà placés entre la révolution et la contre-révolution; vous préférez celle-ci, qui a toujours été pour les Autrichiens! Vous choisissez ceux qui ont livré le pont de Bâle, et qui le livraient encore! Je sais qu'il y a de braves officiers dans le Sonderbund; mais le gros du parti est à l'Autriche. Je ne suis pas radical, moi; il n'y a qu'à lire les journaux radicaux pour le voir; mais je suis du parti de la révolution, et je ne quitterai jamais le parti de la révolution pour celui que vous appelez le parti modéré. (Vifs applaudissements.)

Il est quatre heures; la séance continue.

Banquet réformiste du Pont-de-Beauvoisin.

On nous écrit du Pont-de-Beauvoisin, le 26 janvier: « Le département de l'Isère, ce vieux berceau de la liberté, cette patrie de Mounier et de Barnave, est un de ceux où les manifestations réformistes ont été le plus nombreuses et ont eu le plus de retentissement. Aux banquets des arrondissements de Saint-Marcellin, de Vienne, de Grenoble, est venu se joindre le banquet cantonal de Beauvray. Le Pont-de-Beauvoisin, ville frontière, devait compte à la France de son attitude devant l'étranger dans ce généreux retour du pays à la vie politique; aussi a-t-il eu son banquet réformiste dimanche 23 janvier.

Le lieu de la réunion était une vaste remise située au centre de la ville et décorée de draperies aux couleurs nationales. On y remarquait le drapeau des Etats-Sardes avec un écusson portant cette devise: *A nos voisins!* le drapeau du saint-père, ceux de la Suisse, de l'Italie, et celui de la Pologne garni d'un crêpe.

On lisait sur l'un des côtés de la salle: « A la réforme électorale et parlementaire! » Sur l'autre, ces trois mots, qui résument, à eux seuls, tous les codes civils et religieux:

Liberté, égalité, fraternité!
A midi, les souscripteurs, au nombre de 221, chiffre célèbre dans notre histoire parlementaire, se sont réunis sur la place dite des Tilleuls, et le cortège, précédé de la musique, s'est rendu à la salle du banquet en observant la tenue la plus imposante et le silence le plus religieux.

Le président, qui a ouvert la séance par un discours plein de modération et de patriotisme, était M. Miesle; ancien médecin et ancien maire des Avenières, dont le zèle a beaucoup contribué au succès de l'opposition dans la dernière lutte électorale. Il a été couvert d'applaudissements lorsqu'il a fait l'éloge de la conduite politique de M. Marion, député de l'arrondissement.

On comptait parmi les convives une cinquantaine d'électeurs, la moitié du conseil municipal du Pont, tous les notaires, tous les médecins de la localité, tous les anciens maires des communes voisines et les officiers des gardes nationales. La liberté, qui n'a pas de patrie et qui sourit plus que jamais à tous les peuples, avait invité une douzaine de Savoisiens à prendre part au banquet, et c'est un jeune homme enfant de la Savoie qui a pris place à la tribune, après les orateurs, pour chanter les couplets de la *Marseillaise*, dont le refrain était répété solennellement par toute l'assemblée. Nos voisins se sont

retirés dans leur pays, pleins d'enthousiasme, emportant avec eux leur drapeau, qui venait de recevoir le baptême des idées françaises destinées à féconder, au-delà des frontières, les germes déjà naissants de l'indépendance.

La musique de la ville, au nombre de ses brillantes fanfares, a exécuté les airs fameux de la *Marseillaise*, du *Chant du Départ* et de *Guerre aux tyrans!* Le peuple, quand il se rassemble, — et c'est toujours sa noble réponse à ses détracteurs, — n'oublie jamais la cause sacrée de l'infortune: une abondante collecte a été faite pour les pauvres. Cette fête, qui a produit une vive impression dans le pays, a été digne en tout du but important et grave qu'elle se proposait.

Plusieurs toasts couverts d'applaudissements ont été prononcés dans l'ordre suivant:

M. HENRI DELAC: *A la réforme parlementaire!*

M. BELLÉ: *A la réalisation des idées françaises chez tous les peuples!*

M. LE DOCTEUR H. MARTIN: *A la diminution de l'impôt! à l'extinction du mouvement réformiste! à l'abolition de la corruption!*

M. MIESLE, frère du président et ancien commandant de la garde nationale, a fait, en quelques mots pleins d'énergie, l'oraison funèbre de cette garde civique qui, après avoir servi de marchepied et de bouclier protecteur au gouvernement de juillet, est devenue, de la part du pouvoir actuel, l'objet du plus ingrat oubli.

M. MICHEL LADICHERE, avocat de Grenoble, devait porter un toast à la *probité politique*, mais la rigueur de la saison a privé le pays du plaisir de l'entendre. (Patriote.)

Chronique.

Les glaces ont continué de descendre hier pendant toute la journée. Les eaux de la Saône se sont élevées très haut. Il n'y a pas eu de sinistre à déplorer. Il n'en a pas été de même sur la Haute-Saône.

On nous écrit de Saint-Cosme, le 2 février, que les glaces parties le matin, à neuf heures, de la Genise, ont entraîné environ trente bateaux, et qu'une dizaine de ceux-ci ont été coulés à fond; quelques uns sont chargés.

Les glaces arrêtées au pont de Châlon se sont mises en mouvement à midi et ont chassé celles d'aval. Elles sont montées à une hauteur extraordinaire, et beaucoup de bateaux ont été endommagés.

Depuis le commencement de novembre dernier, un bataillon d'infanterie est logé chez les habitants de la commune de Villeurbanne. Ces derniers se plaignent vivement de ce que l'administration laisse peser aussi long-temps sur eux un tel surcroît d'impôt.

Un journal de notre ville, qui pourtant devrait être bien informé, a prétendu que le musicien ambulancier ramassé expirant près du passage Belle-Cordière était atteint d'aliénation mentale et s'était précipité lui-même d'un second étage. Mais nous ferons remarquer que son domicile était situé assez loin de là, place Louis-le-Grand; de plus, outre les contusions et les fractures qui attestent une chute des plus graves, MM. Gerin, Gay et Mathieu, chirurgiens internes de l'Hôtel-Dieu, ont constaté en arrière du flanc gauche une plaie étroite, nette et profonde de dix ou douze centimètres, semblable aux plaies par instrument tranchant, ajoutant que la montre de cet homme avait disparu, et que sa prétendue folie était une de ces monomanies aussi communes que peu dangereuses: il se croyait adoré de toutes les femmes en général et d'une certaine baronne en particulier. Il n'y avait pas là, il faut l'avouer, matière à suicide.

On nous adresse la lettre suivante: « Les Brotteaux, 3 février 1848.

Monsieur le rédacteur, Dans votre numéro d'hier, vous annoncez que, dans la répartition du produit du bal donné le 22 janvier au Jardin d'Hiver, les indigents de la ville de Lyon figurent pour une somme de 1,200 fr.

L'administration vous prie d'ajouter que 700 fr. ont été donnés aux indigents de la Guillotière, et 300 fr. à une paroisse de Lyon. Total: 2,200 fr., dont l'administration a les reçus. »

On écrit de Romans, le 28 janvier:

Deux habitants de Romans, les nommés Dard, canotier, et Roussel, charpentier, montés sur une petite embarcation, étaient occupés à retirer de l'Isère quelques morceaux de fer et des plateaux de bois sous la deuxième arche du pont qui joint Romans au Bourg-du-Péage, lorsque, à leur grande joie, ils aperçurent au fond de la rivière, qui est très basse en ce moment et même guéable en certains endroits, une grande quantité de pièces d'or et d'argent. Ils purent en recueillir pour environ 5,000 f. qu'ils se partagèrent. Le nommé Gringet fils, marchand de poissons, s'étant aperçu de la trouvaille faite par ses compatriotes, s'empessa de venir se joindre à eux sur un bateau et de se mettre à l'œuvre; mais il fut moins heureux, et ne recueillit que 2 à 300 f. de pièces. D'autres personnes, instruites de l'événement, se hâtèrent de venir sur les lieux; les uns retirèrent 20 f., d'autres 40 f., d'autres enfin 70 f., etc.

On se perd en conjectures sur cet événement. Les uns disent qu'en 1840 un négociant qui descendait la rivière sur un radeau allant à Beaucaire périt en cet endroit; il avait avec lui une somme de 10,000 f. D'autres rattachent à un crime la découverte de ce trésor. L'avenir pourra éclaircir ce mystère. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Jeudi 3 février. — Soies ouvrées, 43 ballots; soies grèges, 13 ballots; dernier numéro placé, 234.

Spectacles du 4 février 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Relâche.

Bourse de Paris du 2 février 1848.

Avant l'ouverture, le 3/0/0 a été fait à 74 50 et 52 1/2 au parquet. Il a ouvert à 74 50. Il est d'abord monté avec une grande rapidité à 74 43, puis, après être resté quelque temps à ce prix, il est retombé avec autant de rapidité à 74 20, et il a fermé à 74 50 au parquet. Dans la coulisse, il a été offert à 74 52 1/2.

La liquidation n'a pas été très lourde. Le 3 est cependant tombé un moment à 74 50; mais il a fermé à 74 20. Le report est tombé de 17 1/2 à 7 1/2. — Affaires modérées.

Trois pour cent	74 15	Saint-Germain	»
Quatre pour cent	99 50	Versailles (rive droite)	»
Quatre et demi pour cent	»	Versailles (rive gauche)	490
Cinq pour cent	116 75	Paris à Orléans	1183
Emprunt de 1847	»	Paris à Rouen	908 75
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	445
Quatre 1/2 p. cent belge	915/8	Avignon à Marseille	»
Cinq pour cent belge	99 1/4	Strasbourg à Bâle	458 75
Récépissés Rothschild	96 25	Orléans à Vierzon	»
Cinq pour cent romain	95	Orléans à Bordeaux	476 25
Trois pour cent espagnol	50	Chemin du Nord	355
Banque de France	5183	Paris à Strasbourg	406 25
Banque belge	»	Tours à Nantes	386 25
Caisse Lafitte	4080	Paris à Lyon	590
Comptoir Ganneron	990	Lyon à Avignon	»
Obligations de Paris	1515		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 février.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	4 cours	dernier cours	4 cours	dernier cours	4 cours	dernier cours
Paris à Orléans.	»	»	1191 25	1195 75	1192 50	1193
prime d. 10	»	»	1193	1196 25	1202 80	»
Paris à Rouen.	»	»	912 50	912 50	912 50	»
prime d. 10	»	»	913	916 25	»	»
Avignon à Marseille	»	»	860	862 50	862 50	860
prime d. 10	»	»	867 50	866 25	870	871 25
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	357 50	358 75	358 75	»
prime d. 10	»	»	340	341 25	»	»
Paris à Lyon	590	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	610	»	612 50	»	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 3 février 1848.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.		COURS DU JOUR.
			4 cours	dernier cours	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700		
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	495		
1,000	1,000	Banque de Lyon.	5,570		
320	5,000	Bateaux à vapeur. Compagnie gén. de Lyon à Arles.	6,750		
500	4,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,700		
200	3,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	4,900		
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	10,000		
1,050	500	Compagnie du Rhône.	900		
6,000	5,000	Canal de Givors.	490		
5,200	5,000	Chemins de fer. Lyon à Saint-Etienne.	7,225		
430	»	Id. Industrie des géranis.	16,000		
»	»	Id. Industrie des fond.	»		
»	5,000	Saint-Etienne à Andrézieux.	»		
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	5,700		
400	500	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd.	6,500		
»	»	Fonderie de la Mulatière.	»		
»	»	de l'Hornc.	545		
»	»	Bessège.	4,410		
4,485	1,250	Mines de houille. Compagnie générale.	1,045		
1,000	1,000	Obligations de ladite compagnie.	850		
»	»	Compagnie générale des Tréfonds.	»		
»	»	Compagnie des mines des Lites.	400		
2,350	»	Compagnie du Villars.	400		
5,000	5,000	Ponts. Sur le Rhône.	4,335		
450	2,000	de la Feuillée.	2,050		
500	2,000	du Palais-de-Justice.	1,600		
225	2,000	de l'île-Barbe.	1,455		
1,790	»	de Vaise.	220		
»	»	de Conzon.	»		
1,500	»	Union lyonnaise.	4,490		
»	»	Moulin à vapeur de Perrache.	500		
»	5,000	Gare de Vaise.	5,425		
»	»	Terrains de Vaise.	400		
»	»	Compagnie des Eaux de Villefranche.	500		

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.	ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.
500	Abbeville.	500	440	Metz.	980
500	Alais.	275	500	Mézières et Charleville.	670
500	Aleçon.	1,305	500	Milan.	1,600
500	Angers.	420	500	Montélimar.	305
500	Annonay.	530	500	Montpellier.	800
»	Arles.	»	500	Montluçon.	620
500	Autun.	200	500	Montmaur.	650
»	Avignon.	»	440	Naples.	290
500	Baden-Baden.	480	500	Nevers.	400
»	Bédarieux.	»	»	Padoue, Vicence, Trévies.	»
»	Bayonne.	»	500	Parma.	500
450	Besançon.	600	»	Perpignan.	250
1,000	Boulogne, Sèvres et S.-Clou.	1,050	500	Plaisance.	520
500	Bourg.	530	500	Puy.	250
1,000	Bourges.	500	500	Reims.	425
400	Clermont.	42	450	Rennes.	520
280	Chambéry.	70	»	Riom.	220
»	Cherbourg et Lorient.	»	»	Rive-de-Gier.	450
500	Colmar.	425	750	Saône-et-Loire.	1,515
700	Dieppe.	920	»	Saint-Chamond.	1,400
»	Dole.	270	700	Saint-Etienne.	1,475
400	Flourens.	583	»	Strasbourg.	1,410
»	Gènes.	892 50	»	Tarare.	210
600	Grenoble.	450	750	Trieste.	500
»	Guillotière.	750	»	Trois villes du Midi.	575
»	Laval.	510	500	Troyes.	530
»	Limoges.	325	600	Urin.	1,500
»	Livourne.	185	500	Udine.	520
»	Lodève.	»	500	Valence.	675
4,000	Lyon, Compagnie Perrache.	4,300	»	Venise.	1,415
5,200	— nouvelle émission.	»	»		

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal du Havre*:

« Une colonie communiste, composée de soixante et quinze personnes de toute profession vêtues uniformément, a traversé hier notre ville pour prendre passage à bord du navire américain *Rome*, partant demain pour New-Orléans. Cette colonie, qui prend le nom d'icarienne, et dont le chef, M. Cabet, reste en France, va occuper et défricher de vastes territoires situés sur la rivière Rouge, dans l'état de Texas, et dont l'acquisition a été faite au nom de la société.

« Les colons sont munis de tous les instruments nécessaires à l'exploitation de ces terres vierges, qui comprennent près d'un million d'acres. Ils vivent en commun, avec ordre et économie, et se traitent de frères; ils logent ensemble et mangent à la même table. »

— Par suite de la démission de M. Granier et de celle de M. Letourneux, deux ordonnances royales, en date du 29 janvier, ont convoqué le 1er collège électoral de l'Hérault, à Montpellier, pour le 23 février prochain, et le 4e collège électoral de la Mayenne, à Mayenne, pour le 26 du même mois, à l'effet d'élire chacun un député.

— Le parr

» L'oiseau a été transporté triomphalement au village. A cette nouvelle, on vit les curieux accourir. Un bon propriétaire du lieu a été victime alors de la brutalité sournoise de l'oiseau, dont il s'était approché sans défiance. Celui-ci, au moment où il vit notre homme à sa portée, déploya son aile et en frappa si rudement le malencontreux visiteur, qu'il l'étendit par terre tout de son long.

» L'oiseau prisonnier a été déposé à la mairie.

— La Gazette d'Autbourg raconte l'anecdote suivante :
Le maître-tailleur Baër, de Breslaw, était en possession d'une lettre autographe de Frédéric-le-Grand adressée par ce prince à un général pour des affaires d'argent, lorsqu'il n'était encore que prince royal. L'année dernière, quand le roi vint ici pour assister à l'inauguration du monument de Frédéric, M. Baër fit cadeau de cette lettre à S. M., qui fit dire à M. Baër qu'il pouvait demander quelque chose en échange de la lettre. M. Baër répondit qu'il désirait un autographe de Frédéric IV.

L'ordre de cabinet suivant, daté de Potsdam, 5 janvier 1848, lui fut alors adressé :

« On m'a dit, mon cher Baër, que vous désirez un autographe de moi en échange de la lettre du grand roi écrite par lui lorsqu'il n'était encore que le prince royal, et que vous m'avez envoyée.

» J'accède volontiers à cette demande, attendu que cette lettre a une valeur toute particulière en ce qu'elle facilite l'appréciation de la jeunesse agitée et souvent pleine d'inquiétude du roi.

» La compensation que vous demandez pour une chose si précieuse est malheureusement trop dénuée de valeur ; c'est pourquoi je voudrais au moins écrire très bien, mais je ne le sais plus.

» S'il est vrai qu'il m'est impossible, comme à tout souverain, de régner mieux que Frédéric II, j'ai cependant l'amour-propre de vous faire remarquer que j'écris un peu mieux que lui ; mais votre don et votre désir ont un autre mérite décisif pour moi ; je sais qu'ils émanent d'un sentiment loyal et ferme qui, Dieu soit loué, n'a jamais été rare et ne le sera jamais parmi nous ; nous lui devons notre position honorable dans le monde.

» Malheureusement, ce sentiment manque quelquefois, de nos jours, du courage nécessaire pour résister avec l'énergie et la hardiesse convenables à l'agitation bruyante des prétentions illégitimes et déraisonnables. C'est pourquoi je vous invite à fortifier, dans votre

cerce et chez les personnes qui partagent vos opinions, le sentiment patriotique, loyal et courageux (*burgersinn*), qui abonde, mon cher Monsieur Baër, dans votre ville.

» Avant de terminer, je reviens à l'objet principal de ma lettre. Je vous remercie cordialement du plaisir que vous m'avez fait en m'envoyant votre intéressante lettre. Si je retourne à Breslaw, j'espère vous voir.

— Nous avons raconté ces jours derniers l'abominable guet-apens dans lequel ont succombé, dans le pays cafre, cinq officiers anglais. Voici de nouveaux détails sur ce fait et sur la vengeance qu'en ont tirée les Anglais :

« Le théâtre du désastre était réellement effrayant : M. Burnop avait la tête fracassée de trois balles ; le capitaine Baker gisait poignardé et les membres mutilés ; le docteur Campbell avait été dépoillé de ses chairs, et l'on n'avait plus trouvé que son squelette ; le lieutenant Faunt, complètement nu, paraissait avoir reçu des coups de chaîne jusqu'à ce qu'il fût mort ; les yeux des victimes étaient arrachés de leurs orbites, les mâchoires disloquées ou les dents cassées ; enfin, le chirurgien Loch avait la tête séparée du tronc, et, comme il gisait à une grande distance de ses camarades, et que son corps était lacéré, il est à présumer qu'on l'avait traîné jusqu'à un bloc de pierre pour lui trancher le cou.

» Les cadavres de deux Cafres étaient étendus au milieu des officiers, qui probablement les auront frappés dans le premier moment de l'attaque.

» Le lendemain, on a transporté les cinq victimes au quartier-général, et on leur a rendu les derniers devoirs au milieu de la consternation la plus douloureuse.

» En apprenant cette catastrophe, le colonel Somerset, qui commande le camp, a mis ses troupes en mouvement pour aller châtier les Cafres, qu'il a atteints après une longue marche.

» Dans l'engagement, 23 Cafres ont été tués, et plus du double de ce nombre ont été grièvement blessés. Du côté des Anglais, au contraire, on n'a perdu qu'un sous-officier de l'arrière-garde et un cheval de remonte, tandis qu'on s'est emparé de près de 600 têtes de bétail, de plusieurs fusils et de deux chevaux appartenant à des chefs tués. Les Cafres ont réussi à sauver un nombreux troupeau de bœufs en lui faisant traverser la Kye à la nage. Le colonel Somerset devait

tenter, vers le 18 novembre, le passage de cette rivière.

— On écrit de Prague, 19 janvier :

« Le typhus semble, de même que le choléra, s'avancer de plus en plus vers l'ouest. Le fléau a surtout une grande intensité dans les localités limitrophes, et à Niederosenthal huit personnes sont mortes dans une petite maison.

» A Prague, où le fléau s'est acclimaté, la mortalité a été très grande en 1847. Depuis le 16 décembre 1846 jusqu'au 16 décembre 1847, on a inhumé 5,192 personnes, ce qui, sur 120,000 âmes, donne la proportion de 1 à 23. »



Nouvelles Etrangères.

ÉTATS UNIS ET MEXIQUE.

Le *Caledonia* vient d'arriver à Liverpool avec des avis de Halifax jusqu'au 18, de Boston jusqu'au 15 et de New-York jusqu'au 14 janvier.

Le navire a apporté 52,000 liv. sterl. en espèces.

D'après plusieurs correspondants de Washington, le gouvernement américain aurait songé à donner le général Taylor pour successeur au général Scott dans le commandement en chef des troupes des Etats-Unis au Mexique, et il aurait même expédié l'ordre de rappel de ce dernier officier-général ; puis il se serait ravisé et aurait contremandé son ordre par le télégraphe électrique.

Les nouvelles de la Vera-Cruz sont du 29 décembre ; le général Scott avait lancé des proclamations annonçant que l'armée des Etats-Unis allait occuper toute la république du Mexique et en garder possession jusqu'à ce que ce pays accepte les conditions de paix proposées par les Etats-Unis.

L'armée mexicaine était presque détruite. Il était question de renouer les négociations avec le commissaire américain, M. Trist ; mais on ne savait à cet égard rien de positif.

Le bruit courait que le général Scott était décidé à diriger sur Queretaro une colonne de son armée. Paredès était malade à Talamigo, et Santa-Anna s'était réfugié à Tebuacan.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Étude de M^e Rombau, avoué, rue de la Cage, n° 13, à Lyon.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
Par-devant le tribunal civil de Lyon,
D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ,

Consistant en une maison appelée *Hôtel des Tuileries*, bâtiment, jardin, salle d'ombrage et terrain, située à Vaise, chemin de Saint-Cyr, n° 36.

Cette vente aura lieu le samedi douze février mil huit cent quarante-huit, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Palais-de-Justice, place de Roanne, à midi précis.

Il sera procédé à l'adjudication d'une jolie propriété appartenant au sieur Casalis-Ceb, située, ainsi qu'il a été dit, à Vaise, chemin de Saint-Cyr, n° 36, consistant :

1° En une maison appelée *Hôtel des Tuileries*, ayant caves, rez-de-chaussée, trois étages et greniers, avec un belvédère formant une petite chambre.

2° En un autre petit bâtiment joignant le précédent au nord, prenant jour sur le chemin de Vaise à Saint-Cyr.

3° En un autre petit bâtiment servant d'écurie, prenant jour à l'occident par une ouverture de porte et une ouverture de croisée.

4° En un tènement de fonds en terrain, jardin et salle d'ombrage, de la contenance approximative de quarante-cinq ares ; le tout est clos de murs et de buissons, confiné à l'occident par le chemin de Vaise à Saint-Cyr, au nord par la propriété Buchet, à l'orient par la propriété Chevalier, et au sud par le chemin conduisant aux Tuileries.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quinze mille francs ; ci. 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : 1° à M^e Rombau, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, rue de la Cage, n° 13 ; 2° au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (3047)

Étude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE,

par voie de folle-enchère,

D'UNE MAISON DE CAMPAGNE,

avec jardin, vaste plantation de mûriers et terre, d'un seul tènement,

de la contenance ensemble de 2 hectares 28 ares ;

Situés en la commune de Chaponost, canton de Saint-Genis-Laval.

Cette propriété est en parfait état de culture ; elle est agréablement située.

La maison est récemment construite et peut convenir à un grand nombre de personnes.

Le tout dépend de la faillite des mariés Junieu et Boëglar.

L'adjudication aura lieu le samedi 19 février 1848, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Mise à prix : huit mille francs ; ci. 8,000 f. (4934)

ASSOCIATION PROPOSÉE

n'exigeant pas un gros capital,

Pour accélérer l'exploitation d'une industrie nouvelle et brevetée, facile à gérer, dont les produits, d'utilité publique, garantissent les bénéfices. — S'adresser à M. Verset, rue Bât.-d'Argent, n° 12. (1568)

AFFAIRE CÉCILE COMBETTE.

COMPTE-RENDU COMPLET ET IMPARTIAL,

Imprimé et distribué, à la suite de chaque audience, par livraisons de seize pages à 20 centimes, RENDU FRANCO DE PORT A LYON.

Afin de faciliter l'intelligence des débats de ce grand drame, qui a si vivement ému l'opinion publique, et dont le dénouement est impatientement attendu, les souscripteurs qui se feront inscrire avant le 5 février recevront, avec la première livraison, le PLAN OFFICIEL figuratif des lieux désignés comme le théâtre du crime.

Deux sténographes de Paris, chargés par M. L. JOUGLA, de Toulouse, de la reproduction des débats, garantissent à sa publication la plus grande exactitude et la plus grande célérité.

N. B. La publication devant avoir de 20 à 25 livraisons, MM. les souscripteurs du dehors devront faire parvenir avec leur souscription une somme de 5 francs, sauf règlement ultérieur.

On souscrit, à Lyon, au dépôt central de la publication, place de la Platière, 12, au 2° ; chez les principaux libraires, et au bureau de l'*Echo des Feuilletons*, rue Grenette, 33. (2397)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie ; à Vienne, Moutet fils, épicerie, rue Marchande ; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1 ; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers ; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (3745)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR. Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fluxus blancs, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt chez M. VERNET, place des Terreaux, 13. (7267)

HÉMORRHOÏDES. Baume qui les guérit instantanément sans répercussion, succès constaté par presque tous les médecins.

Chez Paul GAGE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris. (7645)
DÉPÔTS, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

PHRÉNOLOGIE appliquée à l'éducation des enfants et à déterminer la profession dans laquelle ils peuvent être remarqués.

Séances tous les jours, de dix heures du matin à cinq heures du soir, rue Saint-Joseph, 7. — Prix de l'analyse : 10 fr. par enfant. (1564)

PAULLINIA,

DE E. FOURNIER, PHARMACIEN A PARIS. Ce spécifique, maintenant si connu, réussit merveilleusement contre les *migraines*, les névralgies, gastralgies, et en général toutes les maladies nerveuses. Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie F. VALLIN, rue de la Gerbe, n° 2. (1540)

ON DEMANDE pour une des bonnes pharmacies d'Alger un associé ou un successeur. S'adresser à MM. Bruny fils aîné et Chanel, rue Lanterne, 15. (2588)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

FONDS A VENDRE pour cause de santé. Un Fonds d'industrie commerciale en grande activité, offrant le 40 pour 0/0 de bénéfice. Avec les fonds nécessaires, il aurait une extension extraordinaire, ses produits étant indispensables pour toutes sortes d'entreprises. Il y est joint un brevet.

Le vendeur resterait à la tête de l'établissement jusqu'à ce que l'acquéreur fût à même de le conduire.

S'adresser rue Pouteau, 26, au 3°, chez M. Ramez. (1567)

PETIT CHIEN PERDU. Chien noir épagneul, de race anglaise, ayant tout le ventre, les quatre pattes et les yeux marqués de feu, répondant au nom de DASH. Celui qui le ramènera sera récompensé généreusement.

S'adresser cours Morand, n° 5, aux Brotteaux, chez le concierge. (1565)

PÂTE PECTORALE

De Mou de Veau. Elle calme les quintes de toux ; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)

Étude de M^e Yvrard, avoué à Lyon, quai Humbert, n° 12.

AVIS.

Le samedi vingt-six février mil huit cent quarante-huit, depuis midi jusqu'à la fin de la séance, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, Palais-de-Justice, place de Roanne,

Il sera procédé à la vente aux enchères par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront admis,

D'une belle maison indivise entre défunt Joseph Cochet et M^{me} veuve Cochet, sa mère, composée de deux corps de bâtiments réunis par deux cours, situés à Lyon, l'un sur le quai de la Baleine, où il porte le n° 19, et l'autre rue Trois-Maries, n° 15.

Elle se compose, sur le quai de la Baleine, de deux magasins et arrière-magasins au rez-de-chaussée et de six étages au-dessus, et sur la rue Trois-Maries, de deux magasins, entresols, et de quatre étages au-dessus.

Le premier étage est un appartement complet de huit pièces, situées tant sur le quai que sur les cours et sur la rue Trois-Maries, le deuxième également de huit pièces, le troisième de huit pièces, le quatrième de neuf pièces, et enfin le cinquième de six pièces, situées dans le bâtiment donnant sur le quai de la Baleine et sur les cours.

Cette vente est poursuivie à la requête de M^{me} Henriette Martin, veuve de M. Joseph Cochet, tutrice légale de son enfant mineur, contre M^{me} veuve Cochet, mère, et en présence du subrogé-tuteur.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

Elles seront ouvertes sur la mise à prix de cent vingt mille francs ; ci. 120,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Yvrard, avoué, quai Humbert, n° 12, qui fournira tous ceux nécessaires sur les revenus de l'immeuble, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé.

Pour extrait : YVRARD, avoué. (5221)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du *Sirop* et de la *Pâte d'Escargots*.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

Pansement des vésicatoires facile ; régulier, inodore, avec PAPIER et compresses

D'ALBESPEYRES, Chez MM. les pharmaciens. — *Se méfier des contrefaçons.* (7499—8411)

ENGELURES. Spécifique qui les guérit en deux ou trois jours sans danger ni répercussion. 1 f. 25 c., à la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, 5, Lyon. (3801)

PLUS D'ARSENIC !! Contre les rats, taupes et cafards, *Pâte phosphorée* pour leur destruction prompte et infatigable. — *Essence phosphorée* contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDY, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.